

# MENUISIER-AGENCEUR



## JEAN-MARC, menuisier-agenceur

« Le plaisir du menuisier, c'est de travailler un matériau noble : le bois. Pour tous les aménagements, les pièces réalisées (placards, portes ou escaliers) sont uniques. Je travaille surtout le bois bien sûr, mais aussi de nouveaux matériaux comme le verre, l'aluminium, le PVC. Les outils de travail évoluent aussi : dans les ateliers, à côté des machines traditionnelles telles que les raboteuses, toupies, ponceuses et mortaiseuses, la commande numérique permet des travaux de grande précision. »



### ► ACTIVITÉS

**Le menuisier-agenceur réalise les fermetures et les aménagements intérieurs dans le bâtiment.** Il étudie les plans du dessinateur puis choisit avec le client le bois, en fonction de sa couleur, de sa résistance et du style d'habitat. Avec le matériel approprié, traditionnel ou informatisé, il trace les éléments et les usine, les ajuste, les ponce, les pose et les teinte. Si le bois reste son matériau de prédilection, il utilise parfois le plastique, l'aluminium, les matériaux composites. Son activité s'étend aussi aux travaux d'isolation.

### ► OÙ ET COMMENT ?

**La fabrication de menuiserie s'effectue en atelier.** Dans la réalisation et le montage des éléments, le menuisier-agenceur coordonne son intervention sur le chantier avec celle du maçon, du plombier, du plâtrier et des peintres. L'exercice de son métier requiert à la fois l'utilisation d'outils traditionnels (perceuse, scie sauteuse, visseuse) et celle de machines à commandes numériques.

### ► PROFIL

**Le menuisier-agenceur lit un plan et maîtrise la géométrie, le calcul, le dessin industriel et l'informatique, pour concevoir des ouvrages à l'aide de certains logiciels.** Il possède aussi des connaissances en étanchéité, isolation, électricité, pose de carrelage et plâtrerie. Avoir des notions d'électricité est un plus. De la conception à la réalisation, il allie sens de l'esthétique, créativité et technicité, tout en respectant les règles de sécurité.

### ► CARRIÈRES

**Les entreprises de construction recherchent des menuisiers-agenceurs qualifiés.** Avec de l'expérience et des bases en gestion et comptabilité, il est possible de se spécialiser dans la décoration ou l'agencement de cuisines ou de bateaux et de créer ou reprendre une entreprise.

### ► QUELLES FORMATIONS ?

- **Niveau V** CAP menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement – CAP menuisier installateur – BEP bois option construction bois – BEP bois option Menuiserie-agencement – BEP réalisation d'ouvrages du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse – MC parqueteur
- **Niveau IV** Bac pro technicien constructeur bois – Bac pro technicien menuisier -agenceur – Bac pro ouvrages du bâtiment : aluminium, verre et matériaux de synthèse – Bac pro artisanat métiers d'art option ébénisterie – BP menuisier
- **Niveau III** BTS systèmes constructifs bois et habitat (SCBH) – BTS technico-commercial option bois et dérivés

**70 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES ARTISANS MENUISIERS-AGENCEURS EST ACTUELLEMENT RÉALISÉ DANS LE SECTEUR DU LOGEMENT, ESSENTIELLEMENT EN HABITAT INDIVIDUEL.**

## POUR EN SAVOIR PLUS

• Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment  
[www.capeb.fr](http://www.capeb.fr)

• Les Compagnons du devoir  
[www.compagnons-dudevoir.com](http://www.compagnons-dudevoir.com)

• Fédération compagnonnique des métiers du bâtiment  
[www.compagnons.org](http://www.compagnons.org)

• Comité central de coordination de l'apprentissage du BTP  
[www.ccca-btp.fr](http://www.ccca-btp.fr)

• Chambre de métiers et de l'artisanat  
08 25 36 36 36 (0,15 € TTC la minute)

• Onisep  
[www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)